

DEC132738DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Roques et Mme Christine Balsamo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 2201, intitulée Observatoire de Paris.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2201, intitulée Observatoire de Paris dont le directeur est Monsieur Claude Catala ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Roques, Directeur Adjoint de l'unité, et à Mme Christine Balsamo, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC120742DR05 du 13 février 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Claude Catala

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012